Concerne: Décisions du Conseil d'Etat neuchâtelois sur la Planification médico-sociale pour personnes âgées PMS 2015/2016

Lieu et date: Neuchâtel, Mai 2015

Projets	Domaines (cf. rapports sur le site PMS)	Le Conseil d'Etat adopte
Accueil & Séjour	Séjour : Rapport concepts cadre et normes	les principes concernant les missions et profils institutionnels proposés.
	Séjour : Rapport recommandations sur les dotations en personnel	 … les principes généraux sur les dotations pour chiffrage; une validation ultérieure est attendue lorsque les conséquences financières auront été estimées; … la dimension des compétences en matière d'encadrement d'apprentis, stagiaires et personnes en réinsertion professionnelle.
	Séjour : Rapport recommandations normes architecturales	les normes en tant que recommandations. La détermination de normes contraignantes ne peut intervenir qu'après la discussion des résultats de la démarche d'inventaire et d'évaluation du patrimoine immobilier des EMS qui est en cours (fin 2016);
	Accueil : Rapport concepts cadre et normes	les principes concernant les missions et profils institutionnels proposés.

Appartement avec encadrement

Règlement sur la Planification et la reconnaissance des appartements avec encadrement

- > En matière de planification régionale:
 - ... la concertation des communes par les 4 grandes régions (Montagnes, Littoral, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) et l'intégration de l'objectif PMS (42.6 appartements avec encadrement par mille habitants en âge AVS) dans leurs plans directeurs régionaux.
 - ... que du côté de l'Etat, le Service cantonal de l'aménagement du territoire SCAT assure un rôle de coordination et de veille quant à l'atteinte des objectifs.
- > ... les Conditions relatives à l'immeuble : le respect de la norme SIA 500 et l'installation d'équipements technologiques pour favoriser le bien-être des locataires. Pour les constructions nouvelles, elle demande l'aménagement d'espace ou locaux communs pour des repas ou des activités.
- > ... les prestations proposées par le règlement qui s'articulent surtout autour de l'information générale, de visite et de moyens techniques de sécurité, de présence régulière et d'organisation d'activités en commun.
- > ... la notion et les conditions pour la "reconnaissance" qui permet d'assurer une couverture cantonale par une offre de logement avec encadrement suffisante et abordable et dont les prestations spécifiquement conçues pour les besoins des personnes vieillissantes sont susceptibles de retarder l'institutionnalisation d'une personne âgée. Afin de donner à ces offres la visibilité et la garantie de qualité nécessaire, nous préconisons la mise en place d'un processus de reconnaissance par ses services dont les conditions sont relativement souples.
- > ... la facturation : les prestations d'encadrement sont facturées de manière forfaitaire dans le cadre du bail à loyer. Cette façon de faire évite aux exploitants de devoir mettre en place une administration démesurée et permet, le cas échéant, d'intégrer ces frais dans les PC qui sont financés à cinq huitième par la Confédération (LPC, art.13).
- > ... la promotion des offres d'appartement : afin de favoriser l'essor de nouveaux projets, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité d'accompagner la reconnaissance de soutiens financiers au démarrage de l'exploitation pendant une durée limitée.

Réseau et entretien d'orientation	Rappel des orientations données par le DFS en juin 2014 sur la base du rapport	> prend acte des orientations suivantes données par le DFS:	
		 L'approche globale est régie par le concept de la fragilité qui tient com sociales et qui place la personne âgée dans son contexte de vie; 	pte des dimensions bio-psycho-
		 L'organisation de la structure d'orientation dans le réseau en une création; 	structure extra-institutionnelle
		- L'organisation centralisée de l'information (guichet cantonal d'information	on);
		 La mise en place de portes d'entrée décentralisées dans les régions d'autres acteurs; 	au besoin en partenariat avec
		La mise sur pied d'entretiens d'orientation qui se basent sur les évaluations déjà entreprises par les partenaires du réseau de santé, au besoin complétées par des entretiens directs avec les personnes concernées;	
		- L'organisation d'un projet-pilote en Ville du Locle et dans la Commune des Brenets pour tester et valider l'approche, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les médecins installés et les besoins des personnes concernées vivant à domicile; porté par l'Association Réseau et Orientation Santé Social AROSS.	
		 Le développement d'outils informatiques nécessaires au fonct développement faisant par ailleurs office de projet pilote pour la future d'e-health. 	
	Echéancier	l'échéancier suivant :	
Sea		Démarrage prestation du pilote au Locle et aux Brenets	01-16
Ré		Suivi/Evaluation du projet pilote	02-16 à 06-17
		Elaboration de la base légale pour l'entité cantonale de droit public	07-17 à 11-17
		Vote du GC	02-18
		Préparation structure cantonale de droit public	03-18 à 12-18
		Démarrage des prestations du réseau cantonal	01-19

	Rapport de politique cantonale et	
	proposition de mesures :	
	> Elaboration d'une base légale	l'ancrage du bénévolat dans la loi sur la santé, en deux étapes :
	de la promotion du bénévolat	 en juillet 2015, toilettage de la Loi de santé (LS) (en cours), concernant la possibilité de soutenir financièrement les associations actives dans la promotion et la coordination du bénévolat;
		- dans deux ou trois ans, introduire dans la LS le rôle et le statut de l'action bénévole dans le domaine sanitaire.
	> Co-construction (Etat-secteur	la structuration du domaine du bénévolat dans le domaine sanitaire :
Bénévolat	bénévole) d'une politique du bénévolat (vision, mission,	- Abandon de la proposition de créer une commission consultative cantonale comme proposé initialement;
	cadre de référence, mesures)	 Développer l'association neuchâteloise des services bénévoles ANSB comme acteur fort du déploiement de la politique publique dans ce domaine;
		 Conclure un contrat de prestation global avec l'ANSB. Ce contrat confère une large responsabilité au mandataire, tout en prévoyant des rapports réguliers au Grand Conseil et des relations étroites avec le DFS.
	 Création d'outils de pilotage opérationnels (renforcer rôle et mission de l'ANSB) et stratégiques (créer une commission cantonale) 	la création d'outils de pilotage pour renforcer l'ANSB, elle doit dès lors: - Élargir ses champs d'action; - Augmenter ses compétences et ressources; - Adapter sa gouvernance.
	> Soutiens financiers renforcés	les recommandations concrètes de soutien financier aux actions, en veillant à:
	et ciblés PMS aux activités d'organisation du bénévolat	 La cohérence avec le budget PMS 2016 et la disponibilité des ressources humaines à l'OMDH pour la mise en œuvre et le suivi;
		- Un tri en fonction des priorités suivantes : relève / transports / formation / recrutement;
		- Mieux documenter le domaine 'alarme' avant de décider de mesures de soutien.

Proches Aidants	Rapport Proches aidants	… les principes, constats et analyses proposés dans le rapport.
	(cf. rapport)	> le développement, par le SCSP, de la thématique des proches aidants selon, en particulier les axes 'Information', 'Coordination', et 'Sensibilisation et Formation'.
	Moyens à développer :	
	Commission consumproches aidants	la création d'une commission consultative , en veillant d'y faire représenter, outre les instances mentionnées dans le rapport, les communes (par l'ACN), la CNCI, les syndicats et des représentants des institutions directement en contact avec les proches aidants;
	> Commission technique	la création d'une commission technique dont l'objectif est de formaliser le réseau des acteurs organisée et présidée par le SCSP.
	 L'information et coordination du domair 	une "" la proposition, en matière d'information et de coordination, de veiller à une bonne articulation entre les tâches du 'Réseau AROSS' et les activités à l'intention des proches aidants. L'orientation globale consiste à dire qu'AROSS s'occupe de coordonner les prestations aux patients, tandis que les activités de recensement, d'information et de coordination dont il est question ici concernent elles les prestations aux proches aidants. Dans ces délégations, le SCSP s'assure du respect de cette ligne directrice.
	Sensibilisation et form en particulier pour professionnels de la sa	les lieu dans le Canton, le 30 octobre 2015. Le SCSP se charge de coordonner et d'organiser cette journée.
	Reconnaissance du sta proche aidant	tut du que la reconnaissance du statut du proche aidant en tant qu'acteur du domaine socio-sanitaire soit traitée, dans un deuxième temps, et intégrée d'ici deux à trois ans dans une révision de la LS.

Des mesures traitées par d'autres projets PMS :

- Offres de répits et de dépannage d'urgence
- Maintien à domicile facilité
- > Veille
- Soutien financier pour les proches

Le Conseil d'Etat prend acte des constats suivants du DFS :

- ➤ Le répit et le dépannage d'urgence ainsi que la facilitation de l'accès au maintien à domicile sont déjà traités dans le cadre d'autres volets de la PMS;
- Les mesures pour soutenir les prestations de veille à domicile seront traitées dans le cadre du développement du maintien à domicile, mais en deuxième priorité;
- Quant au soutien financier des proches aidants, le COPIL PMS n'en fait pas une priorité pour le moment, ce pour les raisons suivantes :
 - Il convient d'abord d'apporter des réponses concrètes aux autres besoins importants des proches aidants, avant tout dans le domaine du répit.
 - Dans le domaine du soutien matériel, différentes approches sont actuellement 'en test' dans plusieurs régions de Suisse. Il est souhaité de prendre le temps nécessaire pour étudier les effets de ces politiques.
 - Les démarches de soutien matériel aux proches aidants s'avèrent souvent peu rémunératrices pour les personnes concernées, mais globalement très onéreuses pour la collectivité; il convient de disposer de plus de données avant de s'engager dans une telle voie qui ne manquerait pas de cristalliser inutilement le débat politique et qui risquerait de bloquer les autres démarches plus concrètes et à même de soulager plus rapidement les proches aidants.
 - Le débat politique a déjà en partie été mené à l'occasion de l'examen du rapport sur la PMS en 2012 et a entériné à cette occasion l'idée qu'un tel soutien devait conserver un caractère exceptionnel.